

Votre contact

Madame Christine DUJARDIN
03 20 72 17 15
cdujardin@ffb5962.fr

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Nombre de stagiaires

Entre 5 et 8 personnes maximum

Public

Entreprises dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à l'amiante.

Pré-requis

- Attestation de compétence de moins de 3 ans, en cours de validité, délivrée à l'issue de la dernière formation.
- Être âgé de plus de 18 ans et en CDI
- Maîtriser l'expression orale et écrite dans la langue française
- Aptitude médicale au poste de travail prenant en compte les spécificités de l'arrêté du 23 février 2013.

Moyens pédagogiques et supports

Cours et exercices théoriques en salle, démonstrations et pratique sur la plateforme pédagogique, supports et documents en format papier, présentation informatique sur power point, exercices de positionnement sur plateforme pédagogique.

Informations complémentaires

Une attestation de compétence de 1er recyclage valable 3 ans.

Personne en situation de handicap

Si le stagiaire est en situation de handicap, merci de nous le signaler afin de valider son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré

Objectifs de la formation

Actualiser et contrôler les compétences techniques et connaissances réglementaires relatives aux interventions sur/ ou à proximité des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, selon les instructions transmises par l'encadrement de chantier.

Programme

- Echanges entre les stagiaires et le formateur :

Retour d'expérience
Veille réglementaire
Les modes opératoires mis en œuvre
Analyse critique des stagiaires
Encouragement et validation des bonnes pratiques mises en œuvre

- Documents permettant de connaître la présence de MCA
- Contrôler, comprendre et appliquer le mode opératoire

Mettre en œuvre et respecter le processus
Contrôler, utiliser et entretenir les moyens de protection collective ainsi que les équipements de protection individuelle
Respecter les procédures de décontamination du personnel et des équipements

- De l'installation au repli

Organisation préalable à l'intervention
L'installation de chantier, points incontournables
Détection d'éventuelles anomalies et remonter l'information
Appliquer la procédure de repli et de restitution des lieux suite à l'intervention

- Gérer les déchets

Connaître et appliquer les procédures de conditionnement
Respecter la procédure de sortie des déchets
Stocker provisoirement les déchets sur le chantier, veiller au tri des déchets

- S'organiser et réagir face à une situation anormale

Défectuosité d'un équipement
Constat de nouveaux matériaux amiantés
Accident

